

Soyons parc

Magazine du Parc naturel régional Oise - Pays de France

JE COMPRENDS

**DE NOUVEAUX ESPACES PUBLICS,
POUR UN CADRE DE VIE
PLUS AGRÉABLE**

ÉTUDES D'AMÉNAGEMENT



Parc
naturel
régional
Oise - Pays de France

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

FÉVRIER - MAI 2016 • n°30

Février / Mai 2016

Imprimé sur papier produit à partir de fibres 100% recyclées (écocert européen)

ieux de vie, de travail ou de loisirs, nous sommes tous attachés à nos villes et villages. C'est pourquoi, le Parc accorde une importance toute particulière à ses 59 communes.

De nombreux outils sont proposés par le Parc aux Maires, pour les aider à préserver et embellir leur commune. Aide à la restauration du petit patrimoine, assistance à l'élaboration des documents d'urbanisme, cahiers de recommandations architecturales, formation de agents à la gestion des espaces verts, études d'aménagement...

Notre dossier central développe ce dernier point. Comment aménager les espaces publics ? Comment embellir l'entrée d'une commune, la place de l'église ou le parking de l'école ? On ne les voit plus mais ces espaces font partie de notre quotidien, et participent à notre bien-être. Comme vous le découvrirez, ces aménagements paysagers offrent une toute autre vision de nos espaces publics.

Je vous souhaite une bonne lecture et vous invite à aller découvrir ces aménagements à vélo (voir notre article « Le vélo ça roule de Chantilly à Senlis ») et d'en profiter pour regarder de plus près les plaques émaillées Michelin qui vous guideront dans votre itinéraire !

Patrice Marchand
Président du Parc naturel régional
Oise-Pays de France
Premier Vice-Président du Conseil
Départemental de l'Oise
Maire de Gouvieux

■ Directeur de publication
Patrice Marchand
■ Directrice de la rédaction
Sylvie Capron
■ Rédactrice en chef
Dorothée Rulence
■ Rédaction
Markedia
Parc naturel régional Oise -
Pays de France
■ Photo couverture
© PNR OPF
■ Photos non légendées
© PNR OPF
■ Réalisation
Markedia : www.markedia.net
■ Impression
Groupe des imprimeries Morault
■ Tirage
90 000 exemplaires
ISSN : 1774-5683
Reproduction interdite

sommaire

3 J'informe

Le vélo, ça roule de Chantilly à Senlis !

4 Je découvre

Une seconde vie pour les anciens panneaux Michelin

5 Je comprends

Études d'aménagement De nouveaux espaces publics, pour un cadre de vie plus agréable

Parc naturel régional
Oise - Pays de France

8 Je communique

9 Je témoigne
Volontaires, vous êtes les bienvenus

10 J'agis

Je jardine ma ville, je jardine mon village

11 Je joue

12 Je partage

LE VÉLO, ÇA ROULE DE CHANTILLY À SENLIS !

DÉCOUVRIR LE TERRITOIRE À VÉLO, OUI ! MAIS ENCORE FAUT-IL QUE CE SOIT EN TOUTE SÉCURITÉ... C'EST POURQUOI LE PARC NATUREL RÉGIONAL OISE - PAYS DE FRANCE ET L'AUSV ONT TRAVAILLÉ À L'AMÉNAGEMENT D'UN CIRCUIT QUI RELIE CHANTILLY À SENLIS.

Une boucle à succès

Longue de 25 km, la boucle Chantilly - Senlis, est prisée par les randonneurs à vélo, surtout depuis qu'elle a fait l'objet de la fiche « Découvrons la vallée de la Nonette » éditée par le Parc.

Le parcours permet en effet de découvrir un patrimoine naturel et culturel hors du commun : château de Chantilly, forêts, villages pittoresques, cathédrale de Senlis...

Certaines parties de l'itinéraire sont également très empruntées au quotidien par des collégiens, des lycéens et plus généralement par tous ceux qui privilégient les circulations douces. Mais pour parcourir cet itinéraire en toute sécurité, des aménagements étaient nécessaires.

Vous pouvez télécharger le dépliant explicatif de la boucle à partir du site Internet : www.parc-oise-paysdefrance.fr
Rubrique visitons le Parc, puis randonnées, et, à vélo.

Un travail d'équipe

Le Parc a travaillé à un projet d'amélioration et de sécurisation de cette liaison vélo avec un bureau d'études spécialisé, les communes concernées, le Département et enfin l'AUSV (association d'utilisateurs de vélos) représentant les cyclistes.

Or cela n'était pas simple, compte tenu de la sensibilité paysagère de ce territoire qu'il convenait de respecter : il a fallu trouver les meilleures solutions fonctionnelles, techniques, réglementaires et esthétiques.

Sur ces bases, le Parc naturel régional Oise - Pays de France a réalisé les travaux grâce aux subventions attribuées par les Régions Picardie et Ile-de-France et les Départements de l'Oise et du Val d'Oise.



Les travaux réalisés

Aujourd'hui, les usagers du vélo peuvent noter **les améliorations suivantes** :

- ▶ Panneaux d'informations et marquage au sol pour signaler le passage de vélos et le partage de la route.
- ▶ Réfection de la sente Sylvie qui permet de relier le château de Chantilly au village d'Avilly.
- ▶ Trois carrefours avec des routes départementales ont été aménagés pour faire ralentir les véhicules et faciliter la traversée par des vélos (élargissement des passages piétons et vélos).
- ▶ Limitation sur certains tronçons de la vitesse à 30 ou à 70 km/h.
- ▶ Changement de quatre barrières pour faciliter l'accès aux vélos sur des chemins interdits aux véhicules motorisés.
- ▶ Et bien d'autres aménagements sur le parcours.



Alors, pour les loisirs, pour l'école ou pour le travail... N'hésitez pas à prendre votre vélo entre Chantilly et Senlis !



UNE SECONDE VIE POUR LES ANCIENS PANNEAUX MICHELIN

NOUS Y SOMMES TELLEMENT HABITUÉS QUE NOUS NE LES VOYONS PLUS... ET POURTANT, LES PREMIERS PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIÈRE RÉALISÉS EN FONTE PEINTE OU EN PIERRE DE LAVE ÉMAILLÉE FONT PARTIE INTÉGRANTE DE L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE NATIONAL. LE PARC NATUREL RÉGIONAL OISE - PAYS DE FRANCE A DONC PROPOSÉ DE PRÉSERVER CES ÉLÉMENTS DU PETIT PATRIMOINE RURAL.

Un peu d'histoire...

Au XIX^e siècle, la nécessité de guider les voyageurs avait amené les pouvoirs publics à implanter des plaques indicatrices sur les murs, en sortie de village ou aux carrefours. Positionnées à hauteur de cocher, ces plaques en fonte portaient des indications en lettres blanches sur fond bleu.



▲ Plaque en fonte

Dans les années 1910, avec le développement de l'automobile, André Michelin entreprend de repenser la façon de réaliser les supports de signalisation routière : ce sont des plaques en lave émaillée, apposées soit directement sur les murs de bâtisses, soit sur un socle en béton armé le long des routes. À la faveur de cette initiative venant compléter les fameuses cartes Michelin, **des dizaines de milliers de plaques et panneaux sur pied sont installés en France**. Ils portent une date de fabrication et l'indication publicitaire « Michelin ».

À partir de 1946, l'État décide de réglementer la signalisation routière et interdit notamment d'inscrire toute mention publicitaire. Aussi, les indications en lave émaillée disparaissent progressivement au profit de flèches et de nouveaux panneaux généralement en métal. En 1971, Michelin cesse la production de plaques en lave émaillée. Une page est tournée.

À l'épreuve du temps

Certes les plaques en pierre de lave sur laquelle est apposée une couche d'émail sont reconnues pour leur solidité, mais elles ont souvent subi des chocs et des dégradations. Restaurer certaines de ces plaques est donc devenu le seul moyen de garder ce patrimoine parfois vieux de plus d'un siècle. Certaines ont d'ailleurs disparu à l'occasion de réfection de façades.

120 plaques ou panneaux sur pied ont été identifiés sur le territoire du Parc, dont une trentaine en entrée/sortie de villes ou lieux-dits.

Premières restaurations en images :



▲ Plaque sur pied avant



▲ après restauration



▲ Plaque murale avant



▲ après restauration

Une restauration contemporaine en toute fidélité

« Une belle restauration est une restauration discrète », c'est ce qu'expriment Philippe Meurant, architecte du Parc et son collègue François-Xavier Bridoux, chargé de mission Patrimoine Historique

et Culturel. Or, préserver un ouvrage tout en laissant apparaître les traces et les usures du temps peut s'avérer délicat.

Par ailleurs, au regard de la particularité de ces panneaux composés de plaques de lave émaillée à chaud, moulées dans des supports en béton armé, le Parc a décidé de faire élaborer un protocole de restauration spécifique à ces ouvrages.

Ce document sera mis à disposition de tous, et pourra fonder les principes et les méthodes de restauration de l'ensemble des panneaux Michelin et en particulier ceux en lave émaillée. Ce protocole de restauration propose une restauration « contemporaine » utilisant des produits modernes telle que la résine de polyuréthane teintée pour les reprises d'émail, avec reproduction du faïencage ancien.

Un projet à suivre

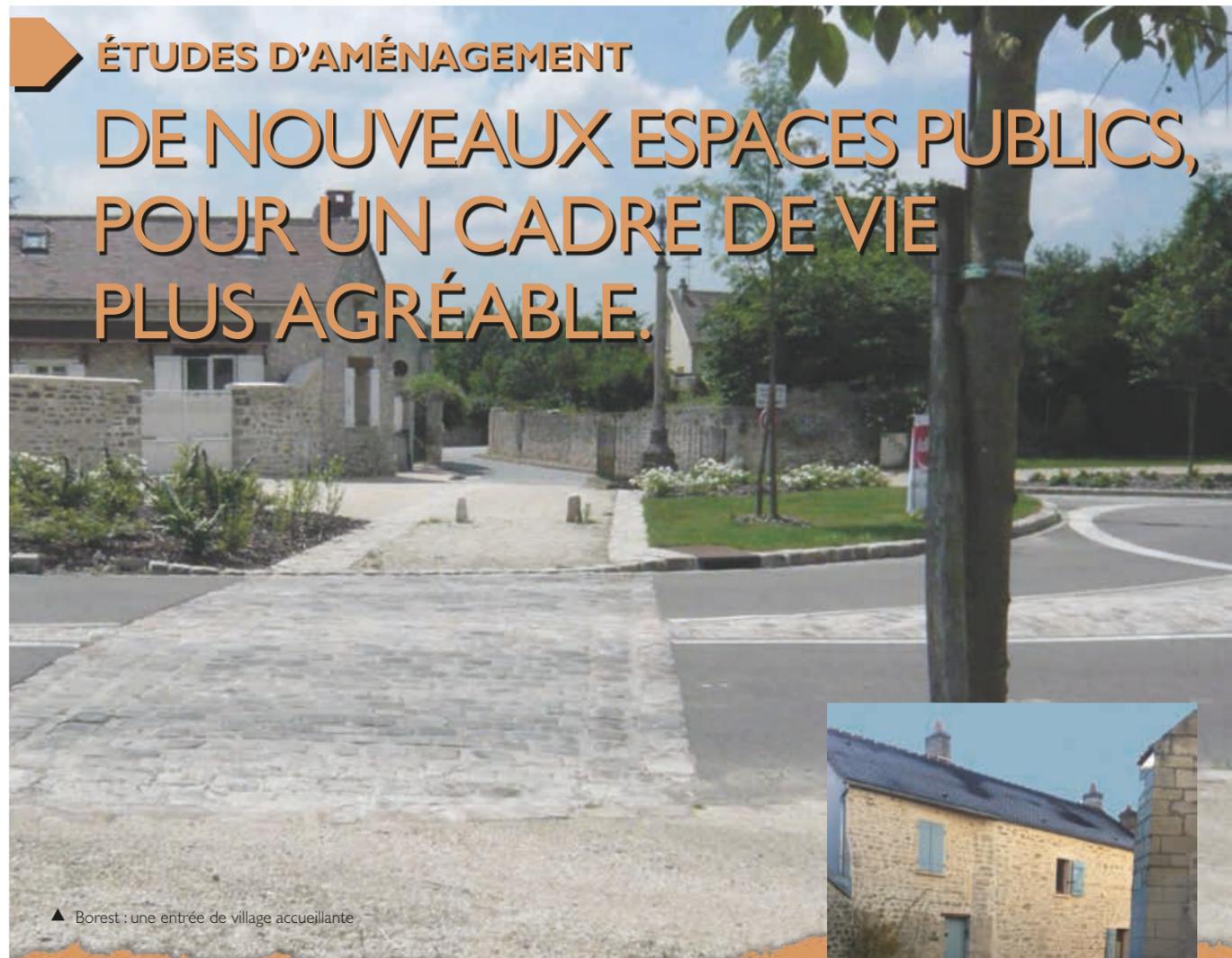
Quatre premiers panneaux ont été restaurés selon ce protocole, afin de tester les procédés techniques envisagés. Ces restaurations, financées à 70 % par le Parc, ont concerné deux panneaux sur pied à Asnières-sur-Oise, hameau de Baillon, et deux panneaux muraux à Châtenay-en-France.

D'autres panneaux Michelin sur le territoire du Parc, et ailleurs, pourront être restaurés selon le protocole établi.

Une chose est sûre, suite à cette action du Parc, vous ne verrez plus maintenant les plaques anciennes en bord de route avec les mêmes yeux...

ÉTUDES D'AMÉNAGEMENT

DE NOUVEAUX ESPACES PUBLICS, POUR UN CADRE DE VIE PLUS AGRÉABLE.



▲ Borest : une entrée de village accueillante



▲ Rue piétonne à Chamant

AU CŒUR DE NOS VILLES ET VILLAGES, LES PLACES, CARREFOURS, RUES ET TROTTOIRS COMPOSENT LES ESPACES PRIVILÉGIÉS DE NOTRE VIE DE TOUS LES JOURS. C'EST DIRE SI LEUR AMÉNAGEMENT EST UN ENJEU FORT.

LE PARC NATUREL RÉGIONAL OISE - PAYS DE FRANCE ACCOMPAGNE LES COMMUNES QUI SOUHAITENT AMÉLIORER LEURS ESPACES PUBLICS, AVEC UN DOUBLE OBJECTIF : PRENDRE EN COMPTE L'ÉVOLUTION DES USAGES DES HABITANTS ET VALORISER CE PATRIMOINE QUI CONTRIBUE DIRECTEMENT AU « BON VIVRE ». PLUS D'UNE TRENTAINE DE COMMUNES ONT DÉJÀ BÉNÉFICIÉ D'ÉTUDES DE PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT.

Une place de village qui redonne tout son cachet à la commune, une entrée de ville accueillante, des trottoirs larges, des cheminements piétons sécurisés, de nouvelles places pour se garer... L'aménagement des espaces publics est l'occasion de **redonner un nouveau visage à un village ou au quartier d'une ville, avec à la clé des améliorations pour la vie au quotidien.**

Chaque projet est unique, mais les améliorations répondent souvent à trois grands objectifs :

- Embellir les espaces urbains

Les possibilités d'aménagement peuvent varier à l'infini pour rendre agréable un espace public. Le tracé des aménagements, le choix des matériaux, la sélection des plantations, le mobilier urbain (banc, éclairages, abris...) sont autant d'éléments qui peuvent composer des espaces de qualité.

- Améliorer et sécuriser les déplacements

En voiture, à pied ou à vélo, les espaces publics sont des lieux de passage. Et les demandes sont généralement à la hauteur de la fréquentation : circulation fluide, sécurité maximale, nuisances réduites... Là encore les solutions doivent cadrer avec les attentes des habitants : trottoirs soignés, contre-allées avec circulations douces, ronds-points sécurisés...

- Valoriser le patrimoine

Au fil du temps, le patrimoine bâti ou rural finit par se dégrader ou simplement « disparaître » visuellement parmi

les agencements disparates. Dans une commune, il s'agira de remettre à l'honneur une église ou une mairie en soignant ses abords, dans une autre c'est un lavoir ou un menhir qui ponctueront une nouvelle placette... L'histoire qui a façonné l'identité de la commune ou du quartier refait ainsi surface.

Des études d'aménagement pour quoi faire ?

À la fois utiles et esthétiques, de tels aménagements ont en commun de devoir associer de multiples objectifs qui, parfois, pourraient sembler contradictoires entre eux. Comment valoriser le centre-ville et améliorer la circulation du carrefour attenant, sans compromettre la sécurité ? Comment créer de nouvelles places de stationnement tout en préservant les arbres ? Comment mettre en valeur le patrimoine rural auquel chacun est attaché ?... Rien n'est simple !

Quelle que soit leur taille, les communes ont donc besoin d'élaborer leurs projets en prenant du recul. C'est pourquoi, le Parc aide les élus dans leurs réflexions sur les espaces publics de leur commune, par l'intervention de la paysagiste du Parc et, si besoin, en finançant des études de principe d'aménagement, préalablement à la réalisation des travaux. Cette étude permet de poser un nouveau regard sur le site, de révéler les qualités du lieu et surtout de définir avec soin l'aménagement qui sera réalisé.

PENSER DES AMÉNAGEMENTS DE QUALITÉ POUR UNE VRAIE QUALITÉ DE VIE

Quand une commune a le projet d'aménager un espace public, elle peut solliciter le Parc naturel régional Oise - Pays de France. Solange Duchardt, paysagiste au Parc, se déplace pour rencontrer les élus et étudier leur projet. S'enclenche alors un travail en commun, avec plusieurs grandes étapes.

Dégager des principes

Quels aspects prendre en compte en priorité ? Comment mener un tel projet ? Avec quels objectifs ? Quel budget y consacrer ? Faut-il faire intervenir un bureau d'études ?... Autant de questions indispensables pour cerner les ambitions du projet. Au-delà des contraintes techniques, le Parc s'attache à préserver le caractère spécifique de chaque ville et village, en un mot, son identité : l'organisation des rues et des places en disent long sur l'histoire d'une commune !

Dessiner le projet

À partir de ces premières analyses, le Parc va aider les élus à bien définir leurs besoins et choisir le bureau d'études, composé de paysagistes, qui dessinera le projet.

L'étude de principes d'aménagement intègre généralement :

- un diagnostic du site
- Des orientations paysagères : la réflexion porte sur l'organisation de l'espace, les fonctions à assurer, les ambiances à créer, les matériaux à privilégier...
- un chiffrage des solutions préconisées, si nécessaire avec plusieurs scénarios
- un phasage du projet dans le temps
- une transcription du projet sous forme de plans, coupes et images de synthèse.

Passer du projet à la réalisation

Se pose rapidement la question du financement. Côté étude, le Parc apporte un soutien financier qui s'élève de 70 à 80 % de l'étude d'aménagement. Reste ensuite à la commune de décider des suites à donner, en particulier le lancement des travaux.

À ce jour, et depuis 2004, pas moins de 34 études ont fait l'objet d'un financement et d'un accompagnement par le Parc naturel régional Oise - Pays de France. Plus d'une dizaine de projets ont déjà débouché sur la réalisation des travaux par les communes concernées : traversées de village, places, centres-bourgs, entrées de ville, parcs d'agrément, bords de l'Oise... **Zoom sur 4 exemples qui illustrent la diversité des projets.**

Borest : une entrée de village qui change tout

Petite commune de 330 habitants, Borest souhaitait sécuriser l'entrée du village. L'aménagement routier ne devait pas dénaturer le caractère rural du village mais plutôt contribuer à le mettre en valeur.



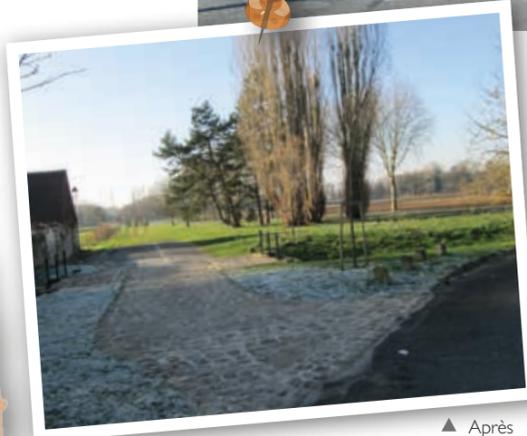
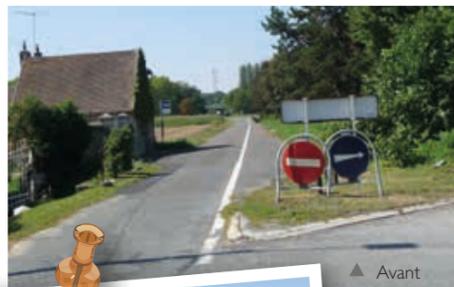
Les solutions d'aménagement proposées par le bureau d'études ERA Paysages, autour du rond-point, se traduisent par des lignes harmonieuses soulignées par la pierre au sol et les alignements d'arbres. Les espaces verts fleuris, structurés par des chemins minéraux proposent une halte agréable : tout est pensé dans les moindres détails, y compris l'implantation des bancs et des éclairages. Enfin, le calvaire reprend sa place en entrée de village.



Rhuis : une valorisation jusque dans les détails

À Rhuis, suite à la mise en place d'une déviation, une partie de la rue principale a été désaffectée. Les élus ont fait appel au Parc pour réaliser une étude afin de réaménager cet espace en entrée de village.

Ainsi, la portion de route en bitume a été enherbée, des arbres ont été plantés ainsi qu'une haie champêtre en limite du champ. Enfin le passage du ru a été valorisé par un pavage au sol. Ici, le caractère routier du lieu a laissé place à un espace paysager agréable.



◀ Cet aménagement a été dessiné par le bureau d'études Christophe Laborde Paysagiste DPLG.

Senlis : nouvelles perspectives pour l'avenue de Creil

Les engins s'activent avenue de Creil, une avenue longue de plusieurs kilomètres. L'artère représente un trait d'union essentiel entre la vallée de l'Aunette et le carrefour de l'Obélisque, mais elle souffrait de défauts majeurs : des stationnements trop souvent improvisés, une contre-allée mal exploitée, du mobilier devenu vétuste par endroits, sans oublier un alignement d'arbres malades... Aussi fallait-il revaloriser et sécuriser cet axe de circulation.



▲ Avenue de Creil avant les travaux

Les orientations ont été définies par l'étude d'aménagement confiée par la Ville au PNR Oise - Pays de France et réalisée en 2013 par le bureau d'études Champ Libre. Les études ont associé de multiples partenaires : la Ville et le PNR, mais aussi l'État, le Département, les Bâtiments de France...

Après l'examen de plusieurs scénarios, le projet adopté vise à transformer en profondeur le cadre de vie des riverains comme des habitants qui empruntent cet axe : une ambiance verte, des cheminements sécurisés, des aménagements soignés...



▲ Projet après travaux

Les travaux de voirie (réfection des voies et trottoirs, sécurisation des circulations douces) sont associés à des aménagements paysagers de grande qualité

Avec la plantation d'arbres, arbustes et haies, **c'est une véritable progression de la nature en ville qui s'opère.** Les plantations d'arbres et de haies sont financées par le PNR.

Chamant : renouveau du centre-bourg

Qui n'apprécie pas les centres-bourgs anciens qui ont su garder leur caractère traditionnel ? Mais au fil du temps, les rues étroites peuvent ne plus être adaptées à la circulation et devenir quelque peu dangereuses pour les piétons. L'étude d'aménagement menée par le bureau d'études AROMEGA à Chamant a été l'occasion de revaloriser la place de l'église et de redonner un caractère à la fois attractif et fonctionnel aux ruelles du centre : pavages soignés, aménagement de places pour les voitures, dispositifs pour la sécurité des piétons...



▲ Rues pavées et effets de relief contribuent à «théâtraliser» le patrimoine bâti, tout en organisant l'espace.



Communes qui ont bénéficié d'une étude d'aménagement

ASNIERES-SUR-OISE	GOUVIEUX	RARAY
BORAN-SUR-OISE	LAMORLAYE	RHUIS
BOREST	LUZARCHES	RULLY
CHAMANT	MONTEPIILLOU	SAINT-MAXIMIN
CHAUMONTEL	ORRY-LA-VILLE	SEUGY
COURTEUIL	PONTARME	VIARMES
CREIL	PLAILLY	VILLIERS-LE-SEC
ERMENONVILLE	PONT-SAINTE-MAXENCE	VINEUIL-ST-FIRMIN
FLEURINES	PRECY-SUR-OISE	

LA PAROLE À...

Pascale Loiseur

Maire de Senlis, Présidente de la Communauté de Communes des Trois Forêts

Senlis a la particularité de disposer d'un patrimoine exceptionnel, au cœur de massifs forestiers et d'espaces de plaines agricoles. Cette situation confère une importance clé aux entrées de ville qui doivent assurer la transition entre espaces naturels arborés et espaces bâtis comme une perspective scénique vers la cité historique. Nous avons la chance que ces avenues soient remarquables, n'ayant pas trop subi le phénomène de banalisation que génèrent fréquemment les zones d'activités ou commerciales, les parkings, les panneaux publicitaires... D'ailleurs, dès 2008, une étude urbaine menée avec le Parc avait permis de mettre en évidence l'importance du patrimoine naturel et des entrées de ville à Senlis.

Concernant l'avenue de Creil, l'élément déclencheur a été la nécessité regrettable d'abattre l'alignement des érables qui étaient malades. Nous avons alors souhaité élargir la réflexion pour procéder à un traitement et une requalification de l'ensemble de l'avenue, d'où la décision en 2012 de confier une étude de principes d'aménagement au PNR Oise - Pays de France.

Le projet élaboré par le Parc était particulièrement ambitieux et correspondait bien à nos valeurs : recréer une ambiance arborée avec un effet de voûte, aménager des contre-allées dédiées aux circulations douces, souligner visuellement l'avenue par des haies, améliorer la qualité des revêtements au sol... Nous avons donc décidé de mettre en œuvre ce projet, en le centrant sur les aspects essentiels (le paysage et les cheminements) en raison des contraintes budgétaires actuelles.

Il me tient à cœur car il s'inscrit dans une approche globale de la ville : la préservation du patrimoine naturel en plus du patrimoine bâti, le développement de cheminements piétons (nous allons créer un chemin piétonnier de l'avenue de Creil au collège) et, plus généralement, l'amélioration du cadre de vie.

Une seconde convention a donc été signée avec le Parc en 2015 pour l'abattage des 17 érables et la replantation. Les travaux doivent être terminés à la fin du 1^{er} trimestre 2016.

BIMBY (BUILD IN MY BACK YARD) OU UN NOUVEAU MODE DE DÉVELOPPEMENT URBAIN

Construire dans des parcelles bâties pour préserver les espaces agricole et naturels, c'est la démarche lancée par le Parc et l'État aux communes volontaires. Plailly a souhaité s'engager dans la démarche.

Après une réunion publique d'informations, les particuliers intéressés par la cohabitation d'un nouveau logement sur leur parcelle ont été invités à un entretien individuel avec un architecte pour formaliser le projet en 3D. Au total, à Plailly, ce sont 38 entretiens qui ont été réalisés concernant 43 terrains. 80 % font l'objet d'un projet de création de logement et 61 logements ont été dessinés. Actuellement en pleine élaboration de son PLU, la commune de Plailly voit en cette démarche l'opportunité d'avoir un **projet urbain de qualité, conciliant besoins des habitants et intérêt de la commune.**



PROGRAMMES PÉDAGOGIQUES

Cette année encore, le Parc naturel régional Oise-Pays de France a proposé aux écoles primaires de son territoire, ses programmes pédagogiques qui sensibilisent les élèves à l'eau, la forêt, la biodiversité, le patrimoine et le jardin.

Pour 2015-2016, **41 classes ont été retenues soit 1024 enfants** répartis dans les communes de Senlis, Chantilly, Creil, Gouvieux, Lamorlaye, Boran-sur-Oise, Plailly, Verneuil-en-Halatte, Vineuil-Saint-Firmin, Montagny-Sainte-Félicité, Fosses, Le Plessis-Luzarches et Asnières-sur-Oise.

Un livret pédagogique, des fiches de travail pour les enseignants et 5 animations sont financés par le Parc, pour que chaque classe puisse réaliser son projet. En fin d'année, toutes les classes sont réunies pour échanger entre elles et recevoir le journal des petits éco-citoyens en souvenir de l'année passée.



LE PARC RECRUTE DES VACATAIRES

Afin d'assurer la présence du Parc lors de manifestations, ou pour nous prêter main forte lors de nos sorties, le Parc recrute des vacataires.

Vous êtes intéressés par le Parc et ses missions et vous êtes disponible principalement le week-end ? N'hésitez pas à nous envoyer votre candidature. Le permis B est indispensable dans l'exercice des vacations.

Envoyer votre candidature, CV et lettre de motivations à **Madame la Directrice du Parc** sur l'adresse **contact@parc-oise-paysdefrance.fr** en précisant "candidature pour devenir vacataire du Parc."

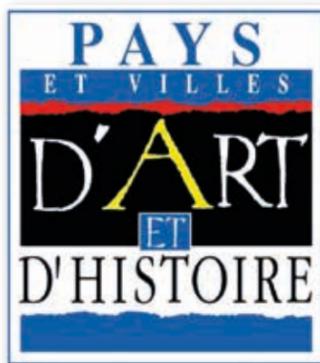
Plus de renseignements au **03 44 63 65 65**.

LE PARC COMPTE DÉSORMAIS UN PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

La démarche pour l'obtention de ce label, commencée en décembre 2012, a officiellement été concrétisée le 18 septembre 2015.

C'est en présence de Madame Loiseleur - Maire de Senlis, Monsieur Pétrement - Maire d'Ermenonville, Monsieur Houette - Maire de Mont-l'Évêque, de Monsieur Patria - Maire de Fontaine-Chaalis et de nombreuses personnalités, que la convention « **Pays d'Art et d'Histoire d'Ermenonville à Senlis** » a été signée avec Monsieur Berthier, Préfet de l'Oise et Madame Phoyu-Yedid, directrice de la DRAC Picardie.

Ce Pays d'Art et d'Histoire en plein cœur du Parc aura pour principal objectif de **sensibiliser et former les citoyens à leur patrimoine et à leur cadre de vie.** En outre, ce label est également un atout pour le développement touristique local.



À COYE-LA-FORÊT, LES ÉCUREUILS CIRCULENT EN TOUTE SÉCURITÉ

À l'initiative des 19 enfants du Conseil Municipal des jeunes, les élus de Coye-la-Forêt ont installé un **écuroduc** à l'entrée ouest de la commune. Une corde tendue, fixée en hauteur, à de grands arbres, permet aux écureuils de passer au-dessus de la chaussée en toute sécurité.

Pour les inciter à emprunter ce passage aérien, un sac de noix et noisettes est disposé à chaque extrémité et la corde est enduite d'huile de noix.

Cette action a été montée avec l'association SOS écureuils roux et espèces sauvages.



<http://grifouniou.free.fr/sosecu2/page.2.htm>

UN NOUVEAU SITE DE COMPOSTAGE EN PIED D'IMMEUBLE

Après Chantilly, Lamorlaye, Gouvieux et Senlis, **c'est à Coye-la-Forêt que l'opération compostage en pied d'immeuble s'installe.**

Depuis le 26 octobre, les résidences du Sauter et des Étangs sont équipées de composteurs, permettant ainsi aux habitants des 23 logements de composter leurs déchets ménagers.

Les composteurs ont été fournis par le Parc, le broyat indispensable à la formation du compost est fourni par la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, et 2 guides composteurs formés par le Parc s'occupent du bon fonctionnement des sites.

DES GUIDES COMPOSTEURS APPELÉS À LA RESCOURSE SUR LE SITE DE LA GÂTELIÈRE À SENLIS

En juillet 2014, la Gâtelière, quartier résidentiel de Senlis, se lance dans l'opération compostage en pied d'immeuble. Aujourd'hui, le site qui compte 5 plateformes de compostage a du mal à fonctionner, faute de guides composteurs.

Le Parc lance donc un appel aux 500 foyers de la résidence, afin de trouver quelques personnes motivées pour reprendre le rôle des guides composteurs laissé vacant.

Le rôle du guide ? S'assurer du bon fonctionnement du site, mélanger le compost, ouvrir un nouveau composteur quand le premier est plein, prévenir le Parc en cas de problème.

Faute de candidat, l'opération risque d'être arrêtée.

Si vous êtes motivés, contactez le Parc au 03 44 63 65 65.



LE PARC AIDE LES COMMUNES DANS L'INSTRUCTION DES PERMIS DE CONSTRUIRE

Avec **UrbaWeb** le Parc fournit gratuitement aux communes et aux communautés de communes un outil web qui leur permet de gérer directement en ligne les actes d'urbanisme : permis de construire ou d'aménager, certificats d'urbanisme...

De nombreuses données : photos aériennes, parcelles cadastrales, zonages d'urbanisme, servitudes... sont également disponibles via cet outil. Le Parc se charge également de former les élus et les agents au logiciel. **44 communes disposent de cet outil.**

Pour plus de renseignements, **contacter Pascal Lambert, chargé de mission SIG du Parc au 03 44 63 65 65.**

VOLONTAIRES, VOUS ÊTES LES BIENVENUS !



D'un côté, la forêt de Chantilly ; de l'autre, les marais de la Nonette ; au milieu, une route devenue passante. Tout irait bien si des batraciens hibernant en forêt n'avaient d'autre moyen pour se reproduire que de rejoindre les marais. C'est là qu'intervient Jean-Claude Tanguy, épaulé par d'autres volontaires tout aussi passionnés que lui.

Pouvez-vous nous décrire votre rôle pour la préservation des batraciens ?

Il y a plusieurs années, entre Avilly et Saint-Léonard, nous avons constaté qu'une population de batraciens était en danger en raison du passage de la route entre la forêt où ils hibernent et les marais de la Nonette où ils se reproduisent : à la nuit tombée, crapauds et grenouilles se font écraser par les voitures, d'où une forte mortalité des batraciens si l'on ne fait rien.

Nous intervenons depuis 2004, à la période de migration qui va de février à début avril. En fait, la période varie en fonction des conditions météorologiques : l'idéal est une température supérieure à 7°C avec de la pluie.

Comment procédez-vous ?

L'idée est que les batraciens puissent traverser en toute sécurité. Pour cela, fin janvier, nous posons une bâche en travers de leur couloir de migration, le long de la route du côté forêt. La bâche empêche les batraciens de traverser sur environ 400 m. Obligés de se déplacer le long de la bâche, les batraciens tombent dans un des seaux que nous enterrons, tous les 10 m, à proximité de celle-ci. Il ne nous reste ensuite qu'à venir les récupérer tous les soirs pour les faire traverser. Le matériel nous est fourni par le PNR qui coordonne les actions de protection des batraciens.

Combien de batraciens sont concernés ?

Notre intervention permet d'identifier les espèces et de comptabiliser la population de batraciens. Force est de constater que les effectifs varient très fortement, malheureusement pas dans le bon sens. En 2004, nous avons comptabilisé 1500 individus et cette population a augmenté jusqu'en 2006 où elle s'est établie à 2500. Puis la population a chuté à 200 en 2007. Depuis, elle a connu de nouvelles fluctuations et s'est établie à 300 l'année dernière. Sans notre intervention, cette colonie aurait disparu !

Êtes-vous nombreux à vous investir ?

*Le barrage d'Avilly est organisé par la Société des Amis des Forêts d'Halatte, Ermenonville et Chantilly (SAFHEC). Nous formons un collectif de 15-20 personnes. Il faut être nombreux pour assurer une présence régulière avec au moins 2 personnes par soir en période de migration. **De nouveaux volontaires seraient donc les bienvenus...***

Vous souhaitez vous joindre à cette initiative ?

Contactez Jean-Claude Tanguy

Tél. : 06 78 12 64 45

Mail : jeanclaude.tanguy1@free.fr

je témoigne

JE JARDINE MA VILLE, JE JARDINE MON VILLAGE®



JE, TU, ILS, NOUS JARDINONS... JARDINER SE CONJUGUE AU PLURIEL ET DANS LA BONNE HUMEUR SUR LES ESPACES PUBLICS DES COMMUNES DU VAL D'OISE ET NOTAMMENT À FOSSES.

C'est en 2001 que le CAUE 95 (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) débute l'opération "Je jardine ma ville" qui repose sur une volonté double, celle de communes et d'habitants qui souhaitent embellir les espaces publics pour améliorer leur cadre de vie. La commune fournit les plantes et le compost, en échange de quoi les riverains volontaires s'engagent à créer et à entretenir des massifs sur les trottoirs, talus et placettes, le plus souvent dans le prolongement de leur propre jardin ou résidence. Le CAUE 95 accompagne le projet du début à la fin et organise la logistique.

Je jardine à Fosses Une initiative qui pourrait essaimer

L'opération a été mise en place à Fosses sur le chemin de la Thuillerie en mai et septembre 2015, avec une dizaine de participants. Situé dans un quartier qui relie l'espace urbain et l'espace agricole, ce chemin enherbé est très emprunté par les riverains. Peu entretenu, il fait souvent l'objet d'incivilités et de dégradations.

Avec cette opération la ville a souhaité améliorer la qualité des espaces verts, embellir le chemin, développer la participation citoyenne et créer du lien social. L'idée est aussi de réduire les incivilités en faisant en sorte que les habitants s'approprient le chemin. Aujourd'hui, les habitants sont arrivés au bout de ce projet : il ne leur reste plus qu'à entretenir le site régulièrement. La commune qui inaugurerait ce nouveau chemin au printemps 2016, espère pouvoir étendre l'opération à d'autres quartiers, notamment sur la friche en attente de construction en plein cœur du centre-ville.



Après un atelier sur le choix des emplacements, les habitants de Fosses sont passés à la sélection des végétaux en s'aidant des préconisations du CAUE 95 : plantes à fleurs, arbustes et fruitiers composent des tableaux hauts en couleurs, appelés à ponctuer la ville dès le printemps prochain.

Jardiner sa ville en 5 étapes

- 1 À l'initiative d'une commune, le CAUE se rend sur place pour voir si les trottoirs, talus ou places se prêtent à l'exercice, et propose une convention.
- 2 Après une réunion publique, les habitants motivés s'engagent à créer des massifs de fleurs avec l'aide du CAUE 95 et à les entretenir ensuite.
- 3 Lors d'un 1^{er} atelier, habitants et paysagistes élaborent ensemble le projet le long d'un véritable itinéraire de rues en rues : à quoi servent les espaces publics sélectionnés ? quels effets visuels obtenir ? quel est le sol et l'ensoleillement ?... autant de questions clés pour esquisser des plantations capables de durer.
- 4 Un 2nd atelier s'attache au choix des végétaux : les habitants viennent avec leurs idées, le CAUE prodigue des conseils, classeurs à l'appui. Les services techniques communaux accompagnent le projet.
- 5 Vient ensuite le temps des plantations des végétaux distribués. Là encore, le jardinage donne lieu à de nombreux échanges : comment planter ? comment s'assurer que les végétaux résisteront ?...

Avec cette approche participative, une nouvelle conception du rôle des citoyens émerge. Le PNR Oise - Pays de France a donc décidé de soutenir activement l'initiative qui correspond pleinement à ses valeurs : il participe au financement des plantes (entre 50 et 80% selon la taille de la commune), le reste étant à la charge des communes volontaires.

LA PAROLE À...

Sylvie CACHIN,
Paysagiste Conseillère, CAUE 95

Je mène cette initiative depuis plusieurs années avec Christiane Walter qui est éco-conseillère au CAUE. La démarche a vraiment essaimé naturellement, car il faut le dire, les habitants sont très demandeurs. Au-delà de l'embellissement dont ils profitent, c'est une manière pour eux de participer à un projet générateur de convivialité, de construire quelque chose avec leurs voisins, de se parler...

Le CAUE est ainsi pleinement dans son rôle de promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale. Pendant l'élaboration du projet, nous avons de multiples occasions d'esquisser des solutions qui font progresser à la fois l'esthétique paysagère et l'environnement : les choix de végétaux et méthodes de jardinage concourent à un « fleurissement durable », bien évidemment sans emploi de produits phytosanitaires. Compte tenu du succès de « Je jardine ma ville », nous incitons les échanges entre communes participantes. Le partenariat avec le Parc devrait favoriser l'extension de l'initiative sur l'est du Val d'Oise.

Vous êtes intéressés ?

- Rapprochez-vous des services ou élus de votre commune. Vous pouvez aussi vous procurer en librairie le livre *Je jardine ma ville* écrit par Sylvie Cachin (collection Conversations écologiques, éditions Rue de l'échiquier, 2011).
- Plus d'informations sur : www.caue95.org

JE JOUE

GENTILENNES, GENTILES, À VOUS DE JOUER...

Certaines de nos communes portent des noms singuliers, sauriez-vous retrouver le nom de leurs habitants ?

- 1 **Mareil-en-France :**
A/ Mareillois – Mareilloises
B/ Francs-Marais – Francs-Marais
C/ Francs-Mariens – Francs-Mariennes
- 2 **Châtenay-en-France :**
A/ Francs-Châtélains – Francs-Châtélaines
B/ Francs-Châtenaisiens – Francs-Châtenaisiennes
C/ Châtenien – Châtenienne
- 3 **Courteuil :**
A/ Courtilien – Courtilienne
B/ Courtisans – Courtisanes
C/ Courtelois – Courteloises

Réponses : A-B-A

LA PHOTO MYSTÈRE

Prise sur le territoire il y a de nombreuses années, cette carte postale montre l'entrée de l'un de nos villages.

Saurez-vous retrouver où cette photo a été prise ? La réponse se trouve dans le magazine.

À vous de jouer !



Réponse : La photo de cette carte postale a été prise à l'entrée de Borest

LE PARC RESTAURE SON PETIT PATRIMOINE

Chaque année le Parc aide les communes à restaurer son petit patrimoine. Parmi les monuments suivants, lequel n'a pas été restauré par le Parc ?



A Le lavoir d'Aumont-en-Halatte



B Le Pont d'Ermenonville



C Le calvaire de Thiers-sur-Thève



D Les sculptures du fronton de la Cathédrale de Senlis

Réponse : D, le Parc n'a pas financé la restauration du fronton de la Cathédrale de Senlis

MARS

SAM 12

DE LA FORÊT AUX ÉTANGS, SUIVEZ LA MIGRATION DES CRAPAUDS ET GRENOUILLES !

À la tombée de la nuit, crapauds communs, grenouilles rousses et agiles... vous donnent rendez-vous sur la route des étangs. La balade en forêt de Chantilly vous fera découvrir le mode de vie de ces petits animaux dont la survie est en grande partie liée à la préservation des zones humides. Cette sortie est organisée dans le cadre de la manifestation «Fréquence grenouille» du réseau des Conservatoires d'Espaces Naturels.

Horaire et lieu de rendez-vous : 19h30 : Table de Montgrésin (forêt de Chantilly).

MARS

DIM 20

ANIMATION AUTOUR DE LA PLANTATION D'UNE HAIE CHAMPÊTRE À ORRY-LA-VILLE

Appel à bénévoles ! La commune d'Orry-la-Ville, en partenariat avec le PNR, vous propose de participer à un atelier de plantation participatif de la haie champêtre qui viendra agrémenter le site des Pâturages. Venez contribuer à la plantation de 234 arbres et arbustes d'essences locales. Les agents techniques prépareront préalablement le terrain.

Avant la plantation, une animation autour de la haie et de la gestion écologique du site vous sera proposée : qu'est-ce qu'une haie champêtre, choix des végétaux, rôle écologique, comment planter et entretenir une haie.

Pour clore cette demi-journée, un verre de l'amitié vous sera offert.

Horaire et lieu de rendez-vous : 14h00 : Terrain des Pâturages (ex terrain L'Oréal) près de La Chapelle-en-Serval. Accès par la RD118 - parking du SIVOM / Accès et stationnement rue du stade.

AVRIL

SAM 9

BALADE DANS LA VALLÉE DE L'YSIEUX

Partez à la découverte du vallon de l'Ysieux, petite rivière nichée entre champs et bois. Quelques hameaux, châteaux et lavoirs parsèment notre chemin, dans un cadre bucolique à portée de la capitale.

Horaire et lieu de rendez-vous : 14h00 à la gare de Luzarches. Parcours de 7,5 km

AVRIL

SAM 9

PROMENADE DE L'ABBAYE DE CHAALIS À MONTLOGNON

En compagnie d'une guide de Parc, partez en balade de l'Abbaye de Chaalis vers le village de Montlognon. A l'aller, vous cheminerez par les petites routes de campagne. Dans le village, vous ferez la connaissance de M. Grenier, apiculteur qui vous fera découvrir son métier. Le retour se fera à travers la forêt d'Ermenonville. Enfin, vous emprunterez une portion du sentier des écrivains, cheminant à travers les étangs de l'abbaye. De retour à l'abbaye, vous pourrez terminer l'après-midi en vous baladant dans son parc et sa roseraie.

Horaire et lieu de rendez-vous : 14h00 au parking de l'Abbaye de Chaalis (commune de Fontaine-Chaalis). Parcours de 7 km

NB : prévoir 3 € /personne pour l'accès au sentier des écrivains et la visite du parc et de la roseraie de l'abbaye de Chaalis

AVRIL

DIM 10

DANS LES COULISSES DE L'HIPPODROME DE CHANTILLY

En ce jour de courses, venez découvrir l'hippodrome de Chantilly et le monde des courses, accompagné d'un guide conférencier « Ville d'art et d'Histoire ». Le guide vous racontera l'histoire de ce site et vous fera visiter l'hippodrome. Vous pourrez ensuite assister aux courses en toutes connaissances et peut-être même parier sur le bon cheval !

Horaires et lieu de rendez-vous : 13h40 à la Gare de Chantilly (puis 15 mn de marche avec un animateur du PNR pour atteindre l'hippodrome) ou devant l'entrée principale de l'hippodrome (av. de la Plaine des Aigles à Chantilly) à 14h00.

AVRIL

DIM 10

À VELO DE PETITES ROUTES EN CHEMINS, DE CHANTILLY À SENLIS EN PASSANT PAR LA VALLÉE DE LA NONETTE

En compagnie du PNR et de l'association AUVS, profitez d'une balade à vélo. Le circuit au départ de la gare de Chantilly, vous proposera un petit tour en forêt, avant de longer le majestueux château des Princes de Condé. Vous découvrirez ensuite les villages lovés au cœur de la vallée de la Nonette. La cité royale de Senlis et ses richesses gallo-romaines et médiévales s'offriront à vous. La sortie dure la journée, prévoir un pique-nique.

Horaire et lieu de rendez-vous : 9h45 à la gare de Chantilly. Retour prévu à 17h. Parcours de 25 km

AVRIL

DIM 10

BALADE NATURE ET PATRIMOINE EN FORÊT DE COYE

En compagnie d'Annie Ocana, animatrice nature, petits et grands sont invités à découvrir les richesses de la forêt de Coye. La balade sera l'occasion d'apprendre à reconnaître les essences des arbres, de découvrir le patrimoine et d'évoquer les anciens métiers de la forêt. La sortie dure la journée, prévoir un pique-nique.

Horaire et lieu de rendez-vous : 11h00 à la gare d'Orry-la-Ville Coye-la-Forêt. Retour prévu à 16h. Parcours de 12 km

MAI

DIM 22

LES RICHESSES DU MARAIS D'AVILLY

À l'occasion de la fête de la nature, le PNR vous invite à découvrir les richesses naturelles du marais d'Avilly. En compagnie d'un spécialiste de la faune et de la flore, parcourez le marais à la découverte de quelques unes des 170 espèces de plantes qui y poussent. Un coup d'épuisette dans la Nonette permettra aussi de faire connaissance avec les larves de libellules, de demoiselles et autres insectes aquatiques du marais.

Horaire et lieu de rendez-vous : 14h15 à l'entrée du marais (Grande rue / Avilly-Saint-Léonard) / plan envoyé à l'inscription.

Les animations sont gratuites.
Toutes les sorties se font sur inscription obligatoire auprès du Parc au 03 44 63 65 65.
Prévoir des chaussures de marche pour toutes ces randonnées.

Coup de cœur

Bienvenue à...

« la Félicité »

Le 12 novembre 2015, c'est à Montagny-Sainte-Félicité que la brasserie « Félicité » a ouvert officiellement ses portes. Ce projet ambitieux voit le jour grâce à Samuel et Martin, qui décident de fabriquer leur propre bière dans la ferme qui les a vus grandir.

À terme, ils espèrent d'ailleurs pouvoir utiliser l'orge familiale et ainsi obtenir une bière 100% Picarde. En attendant, elle est d'ores et déjà délicieuse et les amateurs peuvent se procurer cette bière blanche, blonde ou ambrée en se rendant directement à la brasserie au 18 place du Fort à Montagny-Sainte-Félicité les vendredis et samedis de 14h à 18h.



ile de France



val d'oise le département



Sojons parc

Magazine gratuit destiné aux habitants du Parc naturel régional Oise - Pays de France



Retrouvez aussi l'actualité du Parc sur Facebook